



# Mairie de Boubiers

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame LEVESQUE, maire

**Présents** : MS et MMES les conseillers municipaux : Sophie LEVESQUE, Maire, Cyrille ROUSSEAU, Elisabeth GUÉRIN, Hélène SCHMIDT, Aurélie COLLAINTEIR, Dominique MARIE, Sébastien ALLE, Ivan KOZA, Stéphane TIERCE.

**Absents excusés** : Jean-Christophe DESCHAMPS, Céline BERTHO

**Secrétaire de séance** : Elisabeth GUÉRIN

Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des remarques ou des questions sur le dernier compte-rendu.

Sans remarques, le compte-rendu est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

### **1. DELIBERATION SUR L'ADOPTION DE LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE**

Madame la Maire explique qu'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable doit être mise en place (M57 au lieu de M44).

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le référentiel budgétaire et comptable M 57 offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer aussi de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget principal de la ville de Boubiers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Maire rappelle qu'il n'y aura plus de budget annexe, car la compétence Eau et Assainissement est transférée à la CCVT au 01/01/2023.

Cela étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir :

**Article 1 :** Adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 détaillée, pour le budget principal de la ville de Boubiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Article 2 :** Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Article 3 :** Autoriser Madame la Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

**Article 4 :** Autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, telle que présentée ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2. DELIBERATION SUR LA SUPPRESSION DU POSTE DE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Madame le Maire explique qu'à la demande de la préfecture, il est nécessaire de revoir le tableau du Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Jean-Christophe DESCHAMPS au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2122-2

Vu la délibération n° 20 du 27/05/2020 portant création de 3 postes d'adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 28/05/2020 portant délégation de fonctions aux élus ;

Vu la lettre de démission de Monsieur DESCHAMPS enregistrée en mairie le 09/12/2021 ;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur DESCHAMPS par Madame la Préfète en date du 24/12/2021 ;

Considérant que la suppression de ce poste d'adjoint modifiera automatiquement l'ordre du tableau du conseil municipal : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints ;

Considérant que Monsieur ROUSSEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines suivants : les finances, les budgets, les impôts locaux, l'urbanisme, les appels d'offres, les travaux, les équipements communaux, la voirie et les affaires scolaires et Madame GUERIN, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines suivants : l'action sociale, l'information et l'environnement ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

Où le rapporteur en son exposé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** De supprimer le poste de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

**Article 2 :** De fixer le nombre d'adjoint au Maire à deux postes.

**Article 3 :** D'actualiser le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

### **3. DELIBERATION POUR LA PRISE EN CHARGE DE FACTURE CSR**

Madame le Maire rappelle que la commune de Boubiers a accueilli une famille d'ukrainiens, avec deux enfants, qui ont été scolarisés dans le RPI de Boubiers.

Le Maire propose de prendre en charge la facture du Centre social de Chaumont en Vexin pour les vacances scolaires pour ces deux enfants. Le Maire rappelle que le Centre Social ne demande à la commune que le remboursement des frais de restauration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Accepte de prendre en charge la facture du Centre social pour les vacances scolaires des deux enfants ukrainiens qui ont été hébergés dans la commune.

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX : RUE DE SENLIS**

Madame le Maire rappelle les faits suivants :

-Par arrêté du 09/10/2012, la RD121 d'une longueur de 3050 mètres a été déclassée et est devenue une route communale.

-Au préalable des travaux sommaires de réfection de chaussée avaient été effectuées en mai 2012 par le Conseil Général.

-La rue de Senlis, en agglomération, se dégrade de plus en plus. Véolia est prêt à prendre à sa charge la réfection autour des 18 bouches à clés et tampons d'assainissement.

-Le maire propose donc de faire au même moment les travaux suivants : renforcement structurel, mise en place de caniveau pour éviter l'eau stagnante et réalisation d'un trottoir en béton désactivé pour éviter les infiltrations chez un particulier.

Ces travaux auront lieu lors des vacances de la Toussaint (pas de transports scolaires).

Il faudra attendre une stabilisation des travaux avant la mise en place d'un enrobé, prévu en 2023 si besoin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget communal 2022 et de demander une subvention au Conseil Départemental sur base du devis de l'entreprise suivante :

- Entreprise COLAS pour un montant de 20 240,79€ € HT soit un total de 24 288,95 € TTC.

**5. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENT DE L'OISE POUR L'ACCES ET L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT A LA STEP DE BOUBIERS**

Madame le Maire explique les faits suivants :

-La STEP (Station d'épuration) de Boubiers est actuellement sous DSP avec Veolia.

-A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison d'un transfert de compétences, notre STEP, ainsi que le réseau d'assainissement seront gérés par la CCVT et non plus par la commune.

-Veolia a informé Madame le Maire de souci d'accès, de chargement et retournement pour les camions qui doivent accéder à la STEP. En effet, le chemin d'accès est endommagé, notamment par les ruissellements. Par ailleurs, les tampons en fonte dépassent de 10 cm et peuvent être endommagés.

Madame le maire propose, sur le budget assainissement, d'effectuer les travaux dès cette année.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget assainissement 2022 et de demander une subvention au Conseil Départemental sur base du devis de l'entreprise suivante :

- Veolia pour un montant de 20 024,59€ € HT soit un total de 24 029,51 € TTC.

**Point budgétaire :**

Madame le Maire explique, comme elle s'y était engagée lors du vote du budget, qu'elle souhaite faire un point régulier de l'atterrissage budgétaire. Ce point sera présenté par Aurélie Collaintier.

Madame le Maire explique que ce point est particulièrement important suite aux différentes augmentations qui impactent le budget de fonctionnement :

-augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 2,5%

-augmentation du prix des fluides. A noter que la commune bénéficie pour le moment du bouclier tarifaire, car elle a des tarifs d'électricité réglementés, soit une augmentation de 4 % en 2022 qui passera à 15 % en 2023. A ce sujet, madame la maire propose de constituer un groupe de travail sur la sobriété énergétique pour envisager tous les moyens de réduire notre consommation (salle des fêtes, écoles, mairie, EP) ;

Madame le Maire informe qu'elle a reçu, avec Stéphane Tierce, SE 60 qui doit faire une offre pour la pose de lanternes LED avec abaissement d'intensité durant la nuit.

Aurélie COLLAINTEIR a contrôlé le budget article par article. La commune a dû faire face à quelques dépenses imprévues :

- ✓ Les intempéries ont mis par terre 2 poteaux dans la rue du poirier Vincent et nous ont coûté 4200,00 € ;
- ✓ Le véhicule de la mairie qui a 124 000 kms a été réparé à hauteur de 1700,00 € ;
- ✓ L'abonnement du photocopieur a pris + 30 % (ce point va être revu par Cyrille Rousseau)
- ✓ L'augmentation du point d'indice nous génère une augmentation de + 350,00 € par mois soit + 2100,00 € sur l'année 2023.

Pour autant, notre budget reste équilibré et les dépenses sont compensées par d'autres postes.

### **Travaux été 2022 :**

Ecole : La clôture de l'école a été repeinte par un jeune en Pass Permis (aide du Conseil Départemental : 70 h de contribution dans une collectivité contre une aide de 600 € pour passer le permis). Le jeune a également nettoyé les espaces verts.

Salle des fêtes : Le changement de la poutre défectueuse au-dessus de l'entrée de la salle des fêtes a été effectué ; travaux gérés par Ivan Koza.

Mairie : La vitre cassée de la buanderie de la mairie a été changée. Il est prévu de reposer la grille.

### **Animations été 2022 :**

Dominique Marie et Elisabeth Guérin : En juillet il a été organisé avec le CSR (Centre Social Rural) un atelier tir à l'arc et activités manuelles qui a attiré quelques amateurs. L'atelier de proximité (toujours avec le CSR) du 11 au 15 juillet a vu passer 8 jeunes dont 7 de Boubiers pour aider à la réfection du lavoir sous la houlette d'un animateur et de M. Ghislain Proust. Le tennis tour Rural du Vexin-Thelle a rassemblé fin août une petite dizaine de participants.

Journées du Patrimoine : L'association ADEPAB a organisé la visite de l'église St Leu les 10 et 11 septembre de 15 heures à 18 heures.

### **Travaux en cours :**

La canalisation d'eau rue du chêne et rue des jardins a été changée par le syndicat des eaux : Stéphane TIERCE a géré ce chantier avec le chef de chantier.

Ecole : Cyrille Rousseau rappelle que des travaux d'isolation du mur nord de l'école, et du logement sont prévus. Les portes qui donnent sur l'extérieur du bâtiment seront rénovées pour un accès PMR et sorties de sécurité ainsi que la création de sanitaires et la réfection de la salle d'activité. Le préau (en option) ne sera réalisé que si les subventions et l'état de notre budget nous le permettent. Au niveau de la procédure M. Rousseau rappelle que dès l'arrivée des offres, une commission se réunira pour ouvrir les enveloppes. Les travaux ne débiteront pas avant le début de l'année prochaine.

### **Repas des anciens et spectacle de Noël :**

Dès le retour de Mme Bertho, un point sera réalisé sur ces deux événements. Pour l'heure, peu de parents ont choisi les cadeaux des enfants. Une relance va être effectuée prochainement. Sans retour, nous choisirons nous-mêmes les cadeaux des enfants.

### **Animations à venir :**

- Ciné Rural le 07/10 : « la Dégustation »
- Cours d'anglais les vendredis de 10h00 à 11h30 à partir du 23/09 pour les plus de 60 ans (Centre Social Rural)
- Pétanque : tournoi inter-village

### **Eglise :**

Les travaux sur le Beffroi viennent de débiter pour une durée d'environ 2 mois.

**Le maire, après avoir demandé aux conseillers s'ils n'avaient plus d'observations ou de suggestions, déclare la séance levée à 21h50.**